Image not found or type unknown

Résiliation par le locataire, le propriétaire vend

Par **rackel**, le **30/06/2014** à **15:12**

J'ai résilié le bail de mon appartement, avec donc un délai légal de préavis de 3 mois.
Comme je quitte le logement, la propriétaire en profite pour le mettre en vente.
Compte tenu de la mise en vente de l'appartement, suis-je tenue de payer quand même mon loyer pendant les 3 mois de préavis ou celui-ci devient-il caduque ?
Merci pour vos réponses !

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **08:31**

Bonjour,
Que suite à votre congé, le propriétaire décide de mettre en vente le logement ne change rien pour vous. Vous restez tenu au paiement du loyer et des charges jusqu'au terme du préavis.
De même, cela ne change rien à votre obligation de rendre le logement en bon état au risque de voir votre dépot de garantie amputé pour les remises en état.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés